Société Française des Traducteurs

LETTRE D'INFORMATION

N° 2/2006

ISSN 1164-9364

Éditorial

Au 15 juin la SFT comptait quelque 1100 adhérents. Cette croissance témoigne d'un véritable élan et s'appuie, bien entendu, sur le travail accompli au fil des années par différentes équipes. Cette évolution reflète aussi, sans doute, une recherche accrue des possibilités de réseautage chez les traducteurs, une volonté d'établir des contacts suivis avec d'autres professionnels pour mieux se défendre et mieux faire connaître leur apport auprès des clients.

Qu'est-ce que la SFT leur apporte — vous apporte ?

De par sa structure nationale, construite sur l'engagement de délégations régionales extrêmement actives, la SFT vous offre un contact quotidien avec des confrères en France mais aussi ailleurs dans le monde. Des formations, des assurances à prix négociés, une représentation auprès de l'Union nationale des professions libérales et du FIF-PL, ainsi qu'un secrétariat national qui assure aujourd'hui une permanence téléphonique quotidienne ainsi qu'un appui logistique pour des chantiers nationaux.
Vous trouverez dans ce numéro quelques informations sur ces avantages et d'autres, mais je voudrais profiter de cet éditorial pour évoquer deux gros chantiers qui s'ouvrent en ce mois de juin.

- Vous recevrez sous peu l'annuaire papier 2006, document conçu pour faciliter les contacts et faire connaître nos adhérents. A ce propos, l'expérience montre que les donneurs d'ouvrage consultent surtout l'annuaire en ligne pour trouver le traducteur qu'il leur faut (voir « Échos du secrétariat », p. 3). A partir de ce constat, nous avons été plusieurs, ces derniers mois, à tester l'utilisation de l'annuaire papier par des clients potentiels. Résultat : ces clients ont tous avoué, sans exception, avoir eu du mal à y trouver ce qu'ils recherchaient. Or investir un effort considérable — en temps et en argent — dans la préparation, le contrôle, la publication et enfin la diffusion d'un tel document est difficilement justifiable si, dans son état actuel, il n'est plus adapté aux besoins de cette catégorie d'utilisateurs. Nous avons donc créé un groupe de travail pour réfléchir à une mise à niveau de la formule. Les propositions de ce groupe de travail vous seront soumises lors de l'assemblée générale 2006. Si vous avez des suggestions — ou si vous souhaitez participer à ce groupe de travail — n'hésitez pas à contacter le secrétariat.
- De même, il a semblé à votre comité directeur que notre site web (www.sft.fr), également très consulté (exemple : une bonne partie des traducteurs externes à la SFT qui s'inscrivent à nos formations nous trouvent justement par le site...), avait besoin d'un sérieux coup de toilettage, voire d'un remaniement complet. Le groupe ad hoc, crée à cet effet sous la houlette de Dominique Jonkers, commencera son travail en juin, et sera en mesure d'avancer des propositions dès la rentrée de septembre. De nouveau, **nous sommes preneurs de vos avis et suggestions**. Un effort budgétaire sera sans doute nécessaire et nous devrons attendre le budget 2007 pour mettre en place le remaniement proposé. Cependant, rien ne nous empêche de nous pencher dès maintenant sur le fond comme sur la forme..
- Finalement, votre comité directeur a pris la décision de revoir également le logo et la charte graphique de notre syndicat. Dès cet été plusieurs graphistes seront sollicités et auront pour mission d'étudier le logotype qui représentera au mieux, tant à l'égard du monde extérieur que de nos adhérents, nos points forts à commencer par le professionnalisme et la capacité de rassembler. Et là aussi, nous vous tiendrons au courant, avec pour objectif de fêter ensemble à l'assemblée générale ce nouveau « drapeau ».

Nouvelles formations, initiatives pour défendre les experts, groupe de travail pour rassembler les informations nécessaires pour représenter au mieux nos adhérents traducteurs de brevets, voici encore quelques-unes des activités engagées depuis quelques semaines, voire quelques mois. Du pain sur la planche, donc, mais également le plaisir d'avancer tous ensemble.

En souhaitant à toutes et à tous un été plein de projets passionnants, nous restons bien entendu à votre écoute.

Chris Durban

SFT - CERTEX – 22 rue de la Pépinière – 75008 PARIS – 4ème étage droite
Tél : 01 42 93 99 96 – **Fax** : 01 45 22 33 55– **Courriel** : secretariat@sft.fr
Site Internet : http://www.sft.fr

Sommaire

Vous trouverez les résultats complets de l'enquête statistique de la SFT et de l'enquête sur le statut Cadre de nos adhérents salariés sur notre site www.sft.fr

Si vous souhaitez réagir ou écrire un article, envoyez votre texte en fichier joint à votre courrier électronique à la SFT : lettre_info@sft.fr ou sur disquette, le tout au format Word pour PC ou RTF avec le moins d'efforts de présentation (texte au kilomètre), mais avec un maximum de respect pour l'orthographe et la typographie.

Rappel

Les PV des réunions régionales ne sont plus publiés dans la LI.

Ils figurent sur le site : sélectionnez « régional » dans la rubrique « Regrouper - manifestations ».

Rappel du code d'accès et du mot de passe pour le site :

sft
sft123

SFT
LETTRE D'INFORMATION

Société Française des Traducteurs
CERTEX - 22 rue de la Pépinière - 75008 PARIS

Directrice de la publication : Chris Durban
Rédaction : Dominique Martin
Composition : Carmen Alegría-Ballón
Mise en ligne : Xavier Pitel
Reprographie : Script Laser - Paris 8ème
Ont collaboré à ce numéro: Geneviève Bégou - Marie Gravey - Florence Herbulot - Dominique Jonkers - Marie Lemasson - Bernhard Lorenz - Nathalie Renevier - Anne-Marie Robert - Christine Thomelin - Muriel Valenta - Christophe Villard - Isabelle Vio.

Dépôt légal : Juin 2006

Échos du secrétariat

Depuis le 1er février 2006, le fonctionnement courant de la SFT est assuré par Certex, qui a graduellement pris en charge les différentes missions qui lui sont confiées par le Comité Directeur.

Aujourd'hui, un premier point d'étape permet de vous donner une visibilité des principales tâches, opérations et informations disponibles au secrétariat de la SFT.

Le siège de la SFT est officiellement transféré au 22, rue de la Pépinière. L'adresse postale retenue est :

SFT
Certex - 22, rue de la Pépinière – 75008 – Paris

Les locaux du 22 rue des Martyrs ont été entièrement vidés et sont désormais reloués. Merci à tous ceux qui ont contribué à ce transfert, souvent plus complexe à opérer qu'il n'y paraît.

Notez bien les coordonnées de la SFT : Tél : 01 42 93 99 96 – Fax : 01 45 22 33 55 – courriel : secretariat@sft.fr

La directrice des actions de la SFT chez Certex est Isabelle Vio et le contact de référence est François Bernhardt, mais d'autres collaborateurs de Certex sont impliqués ; ils sont cités dans les chapitres qu'ils traitent particulièrement dans les paragraphes suivants.

Les cotisations et adhésions 2006

Depuis le 1er février, les enregistrements dans la base de données du site internet, la facturation, les encaissements et régularisations de cotisations sont opérés dans nos nouveaux locaux du 22 rue de la Pépinière. Lors du Comité Directeur du 18 mai dernier, nous comptions 843 membres à jour de leur cotisation. A la même date en 2005, le nombre de cotisants était nettement inférieur. Merci à tous, et merci aux nouveaux adhérents, qui continuent à nous rejoindre à raison de 15 à 20 par mois….

Jean-Sébastien Frank suit la gestion financière de la SFT chez Certex, et Anne Bézier les nouvelles adhésions.

L'annuaire 2006 est sous presse. L'organisation adoptée en 2006, au moment même du transfert de secrétariat et d'une indisponibilité de notre « mémoire », Martine Lissandre, souffrante au moment du bouclage, a nécessité quelques étapes supplémentaires de validation et de vérification des données. Cela nous a retardé dans la publication, mais nous avons eu à cœur de publier des informations utilisables, que vous avez validées en amont par vos « Bon à Tirer » et dont nous avons, à plusieurs reprises, vérifié la cohérence au sein de l'ouvrage.

Cependant, le parcours difficile de notre annuaire en 2005 comme en 2006 conduit le Comité directeur à envisager une évolution complète de notre formule, tant sur le fond que sur la forme. Les travaux commencent en juin pour aboutir à des propositions concrètes et précises en Assemblée Générale cette année.

Les chevilles ouvrières de l'annuaire chez Certex ont été François Bernhardt et Anne Bézier principalement ; certaines étapes ont nécessité des contributions ponctuelles d'autres collaborateurs de l'équipe.

Les Commissions de la SFT

Toutes les commissions de la SFT sont maintenant actives : **Norme** (Jackie Reuss), **Adhésions** (Dominique Martin, Christophe Villard, Carmelo Cancio), **Annuaire** (Certex + groupe ad hoc coordonné par Dominique Jonkers et Chris Durban), **Assistance juridique et arbitrage** (Marie-Christine Garçin), **Assurances** (Marie-Christine Garçin), **Communication externe** (Bernhard Lorenz), **Communication interne** (Dominique Martin, Dominique Jonkers), **Droits d'auteur** (Bernhard Lorenz) , **Experts** (Maria Lebret-Sanchez), **Formations** (Carmelo Cancio), **Interprètes** (Marie-Christine Garçin), **Multilinguisme** (Marie Lemasson), **Salariés** (Christophe Villard), **Statistiques** (Florence Herbulot), **UNAPL, FIF-PL** (Maria Lebret-Sanchez), **FIT** (Marie Lemasson), **Régions** (Jackie Reuss), **Traduire** (sans coordinateur à présent).

Un groupe de travail a été créé en mai pour suivre l'évolution de la traduction des brevets (Dominique Martin).

Certex contribue aux travaux des commissions communication, formation, norme, annuaire et statistiques.

C'est notamment Isabelle Vio qui participe aux réflexions amont de ces commissions, les suivis d'action décidées étant, selon les thèmes, répartis entre les différents collaborateurs au service de la SFT.

Formation, université d'été de la Traduction Financière, évènements

Le secrétariat accompagne administrativement certaines manifestations ou formations de la SFT, notamment l'université de la traduction financière de juillet.

Nous vous rappelons que les inscriptions ne sont pas encore closes pour cet évènement à portée internationale, organisé par la SFT les 10, 11 et 12 juillet 2006, à Paris (travaux au Ministère des affaires étrangères, et dîner croisière sur la Seine).

Information, programme et inscription sur le site web.

Retours d'informations des permanences, téléphonique et courriel

Le secrétariat réceptionne aujourd'hui environ 50 appels téléphoniques par semaine et une cinquantaine de mails, dont la réception et le tri initial sont assurés par François Bernhardt, et le traitement pris en charge, selon les thèmes, par les collaborateurs de l'équipe de Certex.

Sur l'ensemble de la période, on peut dégager la répartition suivante des thèmes (certains appels regroupaient plusieurs demandes) :

- 45% portent sur la recherche de traducteurs ; ils sont naturellement dirigés vers le site web avec explication du fonctionnement de l'annuaire en ligne le cas échéant.
- 40% concernent les tarifs de traduction. Aucune recommandation n'est faite, bien entendu, seuls les résultats publics de l'enquête statistique le sont, ainsi qu'une redirection vers le site web pour interroger, si nécessaire, des traducteurs membres. Un tiers environ concerne la manière de devenir traducteur : les écoles, les cursus, les diplômes,
- Environ 15% portent sur les formations, leurs thèmes, leurs dates
- et 15% sur le « comment adhérer à la SFT » ;
- Puis viennent, entre 5 et 8% : comment payer sa cotisation, les documents justifiant de l'exercice de traducteur, comment devient-on assermenté, et des renseignements sur l'interprétation.

Échos des commissions

COMMUNICATION

La commission LI n'a pas été débordée par le traitement des questionnaires concernant son avenir. Une petite dizaine de répondants, pour la plupart déjà collaborateurs de la LI ... Aucune vocation de correspondant LI, aucune proposition d'article. La LI aurait-elle vécu ?

La LI est née de la nécessité d'informer les adhérents, de communiquer, à l'époque où l'écrit régnait en maître et où les nouvelles technologies n'étaient pas encore entrées dans le quotidien de chacun. Depuis, la SFT a développé un site Internet et l'a enrichi au cours des années. Nombre d'informations sont maintenant affichées directement sur le site, immédiatement accessibles et utilisables. La LI doit donc s'adapter à cette nouvelle donne.

Une réunion Communication s'est tenue en mai pour repenser toute la communication de la SFT et commencer à réfléchir à une utilisation optimale des vecteurs à notre disposition. Lors de cette rencontre, la réflexion a surtout porté sur l'évolution de la LI et notre commission a avancé un certain nombre de propositions.

Si la procédure générale de soumission des articles demeure inchangée, nous proposons une LI en ligne, alimentée au fil de l'eau. Pourquoi en effet garder un article intéressant deux à trois mois sous le coude alors que nous avons les moyens techniques de le publier immédiatement ? Une LI en ligne donc, divisée en rubriques consultables à tout moment, un archivage des articles les plus anciens avec recherche par mots clés. Vous l'aurez compris, le travail de mise en œuvre n'est pas mince, et est étroitement lié à la refonte du site, à l'ordre du jour de notre réunion Communication de juin.

Carmen est prête à relever le défi technique et poursuivra son travail de mise en page. Elle sera en plus chargée de poster les articles sur le site. Nous recherchons parmi nos lecteurs assidus une deuxième personne qui travaillerait en binôme avec elle. Car vous imaginez bien qu'une alimentation en continu exige une disponibilité en continu, et allez expliquer ça à un donneur d'ouvrage ... À condition bien entendu que vous soyez toujours plus nombreux à nous proposer des articles ...

Pour les inconditionnels de la version papier, une sélection des meilleurs articles sera publiée à une fréquence encore à définir. Cela dépendra de vous tous et de vos contributions !

Dominique Martin
Commission LI
dominique.martin.trad@wanadoo.fr

Vous êtes membre d'un forum Yahoogroups comme SFT_Echanges. Mais en tirez-vous bien tout le jus ?

Un peu d'histoire

Il y a quelques années, une jeune société américaine lançait un service appelé e-Groups. Après quelques années de croissance fulgurante, elle était absorbée par la société Yahoo.

Les e-groups étaient rebaptisés Yahoogroups. C'est la structure que vous connaissez si vous participez à nos forums électroniques SFT

Yahoo a alors intégré puis étoffé les services offerts par Yahoogroups, pour tenter d'attirer un maximum d'utilisateurs vers ses services gratuits de base, que vous découvrez à la page www.yahoo.fr : informations, recherches, courriels, etc.

Le Compte Yahoo

Participer à un forum électronique de type Yahoogroup ne vous oblige pas à créer un compte Yahoo.

Vous pouvez parfaitement rester un étranger pour Yahoo. Dans ce cas, vous n'aurez accès qu'au seul échange de messages entre participants du forum.

Or Yahoogroups offre d'autres fonctions.

Vous pouvez partager des fichiers avec l'ensemble du groupe, mais aussi des photos (à l'issue d'une réunion de délégation régionale par exemple, ou d'une formation ?)

Vous pouvez participer à des sondages, créer une base de données.

Comment créer un compte Yahoo ?

Allez à la page http://fr.groups.yahoo.com/

Dans l'encadré supérieur droit, vous voyez les lignes « Pas de compte Yahoo ?. S'inscrire est très facile ». Cliquez sur « **Je m'inscris** ».

Vous voici à la page d'identification, complétez les cases et répondez aux diverses questions.

En particulier, pour le quatrième champ (Compte Yahoo), à vous de choisir. Vous pouvez créer un identifiant de type « prénom_nom ». Personnellement, j'ai voulu choisir « translator » mais c'était déjà pris, je suis donc « trans_lator ». Lorsque vous aurez tout complété, Yahoo vous avertira si l'identifiant que vous avez choisi pour le compte n'est plus disponible. Choisissez simplement autre chose.

Yahoo surlignera en jaune les champs à réintroduire, avant de confirmer votre inscription.

Après confirmation, cliquez sur « Continuer vers Yahoo ! Groupes » - vous y êtes !

Dominique Jonkers
Modérateur

Attention ! L'adresse de la liste médicale a changé.
Si vous souhaitez vous inscrire à cette liste, contactez Françoise Akerberg à l'adresse akerberg.francoise@wanadoo.fr

MULTILINGUISME

GEMS

Le 2/3/06, la cour d'appel de Versailles a condamné la société GEMS (General Electric Medical System) à fournir désormais des documents en français à ses salariés. Jusqu'ici, certains d'entre eux étaient rédigés en anglais. Exaspérés par ces pratiques, les représentants du personnel avaient porté l'affaire devant le TGI de Versailles. En première instance, celui-ci leur avait donné raison (le 11/12/05 ; voir article dans la dernière LI 2005) et avait fait obligation à la société de mettre « sans délai » à la disposition du personnel une version française de tous ses logiciels informatiques et des documents relatifs à la formation du personnel à l'hygiène et à la sécurité. La direction de la société qui avait fait appel s'avoue déçue d'autant plus que GEMS a également été condamnée à payer la somme de 580 000 euros et a fixé à 20 000 euros par document la pénalité de retard pour les traductions non fournies passé un délai de 3 mois. La direction assure ne pas avoir enfreint la loi Toubon, loi qui date du 4 août 1994 et qui rend obligatoire l'emploi du français dans les entreprises et reconnaît « étudier soigneusement les possibilités de se pourvoir en cassation ».

Ce combat pour la sauvegarde de la langue française est aussi mené par les salariés d'autres entreprises comme AXA, BNP, Eurodisney, Philips, Thalès, Carrefour et même Air France où les pilotes, tous anglicisants, dénoncent les dangers de communications « tout en anglais » surtout lorsque celles-ci « misunderstood » seraient à l'origine de plusieurs dizaines d'accidents d'avions dans le monde…

Rappel : Loi Toubon

La loi du 4 août 1994 régit le texte relatif à l'emploi de la langue française. Cette loi, dite loi Toubon, rappelle que le français « est un élément fondamental de la personnalité et du patrimoine de la France ». Dans son article 2, la loi stipule que « dans la désignation, l'offre, la présentation, le mode d'emploi ou d'utilisation, la description de l'étendue et des conditions de garantie d'un bien, d'un produit ou d'un service, ainsi que dans les factures et quittances, l'emploi de la langue française est obligatoire ». Les mêmes dispositions s'appliquent à toute publicité, écrite, parlée ou audiovisuelle.

Où la trouver ? Consultez http://www.culture.gouv.fr/culture/dglf/lois/presentation_loi.htm

Une étude de l'Observatoire de la formation, de l'emploi et des métiers de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris révèle que 9 % des grandes sociétés communiquent exclusivement en anglais et souligne également que l'anglais est la langue la plus utilisée dans le cadre des échanges internationaux (63 %). Viennent ensuite l'allemand (20 %) et l'espagnol (9 %).

Marie Lemasson
mclemass@club-internet.fr

TRADUIRE

Traduire n° 209 :

Traduction et droits humains — Actes de la Journée mondiale de la traduction, septembre 2005

Au sommaire du numéro 209 de Traduire, à paraître fin juin :

- **Le traducteur et le droit à l'information : les « fixeurs »**
  Peter Ford (The Christian Science Monitor), Dominique Garraud (AFP, La Charente libre), Georges Malbrunot (Le Figaro)
- **Le traducteur et le droit des justiciables**
  Asuman Plouhinec, Association dauphinoise pour l'accueil des travailleurs étrangers (ADATE), Me René von Wallenberg, Avocat au barreau des Hauts-de-Seine
- **Le traducteur et l'inter-culturalité : le respect de l'identité culturelle de chacun**
  Danielle Renon, Courrier International, Isabelle Espalieu, ministère des Affaires étrangères
- **Le droit d'expression bafoué : les traducteurs persécutés**
  Catherine François, Fédération internationale des ligues des Droits de l'Homme (FIDH) ; Jacqueline Lahana, Association des traducteurs littéraires de France (ATLF) et Conseil européen des associations de traducteurs littéraires (CEATL)
- **Le droit au respect de son travail**
  Jacqueline Lahana, ATLF ; Nathalie Renevier, SFT.
- **Conclusion**
  Maria Lebret-Sanchez, présidente, SFT.

Sans oublier la **Rétrospective**, par *Maurice Voituriez.*

Bernhard Lorenz
Pour le comité de rédaction de Traduire

Abonnement à la revue TRADUIRE pour 2006 :
40 euros TTC par an pour la France pour 4 numéros (208 à 211), tarif Adhérents SFT.
Tarifs pour l'étranger sur demande.

Pour tout renseignement :
www.sft.fr, ou secretariat@sft.fr

Prix Jean-François Caillé

Fondé en 1981 à la mémoire de Pierre-François Caillé, ce prix est décerné tous les ans à l'occasion de la Journée mondiale de la traduction par la Société Française des Traducteurs, avec le concours de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF) et de l'École Supérieure d'Interprètes et de Traducteurs (ESIT) de l'université Paris III-Sorbonne Nouvelle.

Le prix distingue alternativement la traduction en français d'une œuvre littéraire ou d'un ouvrage scientifique ou technique, et il a pour vocation de récompenser et d'encourager un traducteur en début de carrière.

En 2006, le prix Pierre-François Caillé couronnera la traduction d'une œuvre littéraire.

Depuis le mois de février, les dix-sept membres du jury se sont répartis la lecture de la dizaine d'ouvrages proposés par les éditeurs - lisant, annotant, critiquant, et rédigeant des fiches de lecture destinées aux autres membres du jury.

Le jury s'est ensuite réuni le 10 mai dernier pour établir la liste de la sélection finale. Après de longues discussions pour comparer les qualités (ou les défauts) des ouvrages soumis, restent en lice :

La petite renarde rusée, de Rudolf Tesnohlidek (Ed. Fayard, trad. du tchèque par Michel Chasteau)

Conte populaire de Moravie racontant l'histoire de la renarde Finoreille, et qui dépeint sous forme satirique la société tchèque du début du XXe siècle. Il inspira le compositeur Leos Janacek, qui en fit un opéra du même nom dans les années vingt.

Le déclin de la lune, de Joseph Coulson (Ed. Sabine Wiespieser, trad. de l'anglais par Judith Roze)

Livre à trois voix retraçant l'histoire d'une famille américaine de la région des Grands Lacs entre 1931 et 1974, et teinté d'une certaine désillusion. Ou quand la malchance vient briser le grand rêve américain…

Des anges sur la pointe d'une aiguille, de Iouri Droujnikov (Ed. Fayard, trad. du russe par Marilyne Fellous)

Plongée au sein de la rédaction de la *Pravda des travailleurs* à la fin des années 1960, qui montre la mainmise progressive du KGB sur l'information et constitue un tableau très complet de la société soviétique au sortir du dégel et à l'entrée de la stagnation.

Les cerfs-volants de Kaboul, de Khaled Hosseini (Ed. Belfond, trad. de l'anglais par Valérie Bourgeois)

De Kaboul à San Francisco, des années soixante-dix à nos jours, l'histoire d'amitié et de trahison entre Amir et Hassan, avec, en arrière-plan, l'histoire tourmentée de l'Afghanistan.

La femme en vert, d'Arnaldur Indridason (Ed. Métailié, trad. de l'islandais par Eric Boury)

Avec la mémoire comme fil conducteur, ce roman noir islandais évoque les violences conjugales exercées sur les femmes et navigue entre passé et présent, entre enquête policière et vie privée du Commissaire Erlendur.

L'Art de la fugue, de Sergio Pitol (Ed. Passage du Nord/Ouest, trad. de l'espagnol par Martine Breuer)

Recueil de textes évoquant des villes (Venise, Barcelone), des amitiés, des lectures (Borges, Mann, Joyce, Cortázar) et des souvenirs, où l'on retrouve l'omniprésente obsession de l'écriture.

Alors que les vacances d'été approchent, pourquoi ne pas glisser certains de ces ouvrages (voire tous !) dans votre valise ?

Le jury vous souhaite une bonne lecture et vous donne rendez-vous lors de la Journée Mondiale de la Traduction pour connaître le lauréat 2006 !

Florence Herbulot,
Présidente du jury du Prix Pierre-François Caillé

Pierre-François Caillé, ou l'esprit de création

Article rédigé par Christine Thomelin, et paru dans *Lettres d'Aquitaine* en mars 2006

Le nom de Pierre-François Caillé, fondateur de la Société française des traducteurs (SFT), n'est familier qu'aux traducteurs ou aux spécialistes qui se sont intéressés à l'histoire de la traduction. Pourtant, cet homme né à Nantes en 1907 et disparu en 1979, s'est particulièrement illustré dans les domaines de la littérature et du cinéma.

Nombre de spectateurs dans les salles de cinéma ou de lecteurs de romans ont entendu ou lu ses textes sans en connaître l'auteur. Vivien Leigh, l'inoubliable Scarlett aux yeux verts, et Clark Gable, le séduisant Rhett Butler à la fine moustache, sont restés dans la mémoire des spectateurs qui ont vu le film *Autant en emporte le vent* depuis sa sortie en 1946. En revanche, l'invisible traducteur de l'œuvre de Margaret Mitchell, Pierre-François Caillé, a été vite oublié même si son nom figure au générique. *Gone with the wind*, titre original du roman publié en 1936, aurait pu se traduire très littéralement par « Emportés par le vent », mais le talent de Pierre-François Caillé a trouvé cette belle image : autant en emporte le vent…

Au cours de sa carrière, il a écrit le doublage ou le sous-titrage de plus de 300 films, parmi lesquels on peut citer : *La ruée vers l'or, Le tour du monde en 80 jours, Un roi à New York, Les 7 mercenaires, Les mutinés du Bounty* ou encore *West Side story.*

Le talent de Pierre-François Caillé était reconnu dans le monde de l'édition puisqu'il fut directeur des Éditions du Pavois de 1944 à 1949, et traducteur d'une quinzaine de romans dont des extraits figurent au programme des manuels scolaires actuels.

Peirre-François Caillé avait par ailleurs la double compétence de traducteur à l'écrit comme à l'oral, puisqu'il était aussi interprète de haut niveau. De novembre 1945 à octobre 1946, s'est déroulé à Nuremberg le procès de 24 dirigeants et 8 organisations de l'Allemagne nazie et c'est là, en tant qu'interprète cette fois, qu'il a rencontré des interprètes et des traducteurs de toutes nationalités qui exerçaient le même métier mais qui n'étaient pas encore regroupés en association. Persuadé de la nécessité de créer davantage d'échanges entre les traducteurs et de s'unir pour défendre les intérêts de la profession, il fonda en 1947 le Syndicat national des traducteurs littéraires, techniques, militaires, jurés, de presse – association loi 1901 et syndicat professionnel, qui deviendra par la suite la Société française des traducteurs (SFT).

La France fit école puisque des associations naquirent dans d'autres pays. C'est à nouveau Pierre-François Caillé qui donna en 1953 l'impulsion pour la création de la Fédération internationale des traducteurs, la FIT, affiliée à l'UNESCO, nouant ainsi des liens avec les associations sœurs récemment nées en Espagne, Italie, Yougoslavie et Norvège. Il lança la revue d'information de la SFT, *Traduire*, et celle de la FIT, *Babel*, presque simultanément en 1954.

L'une des réalisations les plus importantes de Pierre-François Caillé fut la *Recommandation de Nairobi*, sorte de déclaration des droits du traducteur, adoptée en 1976 par la XIXe Conférence Générale de l'UNESCO.

En 2006, la FIT compte plus de 100 associations de traducteurs et la SFT, plus de 1 000 membres. Pierre-François Caillé a eu le grand mérite de mettre en place des organismes de soutien à la profession, qui se sont avérés utiles dans le passé et continueront de l'être dans le futur.

chris-thomelin@wanadoo.fr

QUESTIONS DE DROIT

Maître Jean-Luc Médina répond aux questions des adhérents rhônalpins (suite)



Que se passe-t-il si une agence demande à un traducteur de signer une clause de non-concurrence avec un client, alors que le traducteur travaille déjà directement pour le client concerné ou pour une de ses filiales ?

Si un traducteur travaille directement pour une Société A et qu'une agence le contacte pour effectuer un travail pour cette même société A, il ne sera pas difficile de prouver que des relations commerciales antérieures existaient déjà entre le traducteur et la société A. Il suffira pour cela de présenter les courriers (postaux ou électroniques) déjà échangés, les devis, les bons de commande, etc.

Cas d'une multinationale

Une clause de non-concurrence doit être limitée dans **l'espace**. Une agence ne peut contraindre un traducteur à refuser tout travail pour toutes les filiales d'une multinationale dans le monde.

Le traducteur a-t-il une obligation de moyens ou de résultats ?

- La SNCF a des obligations de sécurité → obligation de résultat, le voyageur doit arriver à bon port en bon état.
- Un médecin a une obligation d'informer → il doit, par exemple, informer ses patients sur les risques que présente une opération. C'est une obligation de résultat. Le médecin doit prouver qu'il a bien informé le patient. Mais en ce qui concerne les soins, le médecin a une obligation de moyens. Il doit tout mettre en œuvre pour soigner le patient, mais ne pourra pas être condamné si le patient ne guérit pas.
- Un constructeur a une obligation de résultat, encadré par l'article 1792 C. du Code civil.

Ces exemples montrent que, pour chaque obligation, on peut être amené à se poser la question. Cependant, dans le cas d'une prestation intellectuelle, la jurisprudence du 02 juin 1987 est claire : **une prestation intellectuelle est soumise à une obligation de moyens**. Donc **en ce qui concerne la qualité de son travail**, le traducteur est soumis à une obligation de moyens. Mais, dans certains cas, il est également tenu à une obligation de résultat. En effet, si le contrat prévoit :

- le respect des délais
- la mise en page identique au document source
- une orthographe irréprochable

le traducteur doit alors respecter les délais, reproduire la mise en page et ne pas laisser de faute. Dans le cas contraire, si le traducteur manque une seule de ses obligations (par exemple, si le texte livré est en Times New Roman 12 de couleur noire alors que le texte du document source est Arial 14 de couleur verte), le contrat n'est pas respecté car le résultat livré ne correspond pas au résultat attendu.

Confidentialité des e-mails

Si un e-mail est intercepté (piraté) par une personne mal intentionnée, et que des informations confidentielles sur l'activité du client sont divulguées, le traducteur peut-il être considéré comme responsable ? Pourquoi ?

S'il est soumis à une obligation de confidentialité, le traducteur doit tout mettre en œuvre pour protéger les données confidentielles. Il a alors une obligation de résultat : les informations confidentielles ne doivent pas être divulguées. Si les informations concernées sont rendues publiques, et qu'il est établi que le traducteur est le seul à pouvoir être à l'origine de cette divulgation, alors le traducteur sera responsable.

.../...

Le traducteur ne pourra être exonéré de sa responsabilité qu'en cas de force majeure...

Il ne pourra être exonéré de sa responsabilité qu'en cas de force majeure, c'est-à-dire pour une cause extérieure, insurmontable et irrésistible. Le vol peut être considéré comme une cause extérieure, insurmontable et irrésistible, si l'on arrive à prouver qu'il s'est produit alors que toutes les précautions nécessaires avaient été prises (exemple : dépôt des données confidentielles dans un coffre à la banque).

Il en va de même pour le piratage informatique. Si l'ordinateur du traducteur est victime d'un pirate informatique, alors qu'il avait tout mis en œuvre pour se prémunir contre de telles attaques, il pourra être exonéré de sa responsabilité. Pour cela, il faudra qu'il prouve que toutes les précautions avaient été prises (pare-feu, code d'accès...) et que la défaillance ne vient pas de lui. Il pourra par exemple se retourner contre son fournisseur d'accès à Internet ou contre l'éditeur d'un « pare-feu » si les applications fournies par ces derniers présentent des défaillances susceptibles d'être à l'origine du piratage des informations confidentielles.

Le portage salarial

Maître Médina estime que les critères de sélection d'une agence de portage ne relèvent pas de sa compétence.

Il rappelle cependant à propos du portage salarial que, d'un point de vue juridique, **le prêt de main-d'œuvre est illicite**. Il s'agit d'une infraction pénale, avec danger de se retrouver en correctionnelle. Le **problème du contrat de fin de chantier** se pose également constamment. Maître Médina appelle à la plus grande vigilance, car le portage salarial est sujet à contentieux et la fenêtre de légalité est tellement ténue qu'il y a plus de chances d'être dans l'illégalité que dans la légalité. La Sécurité sociale pourrait, par exemple, estimer qu'un salarié porté qui exerce régulièrement dans le cadre d'une société de portage (et pas simplement pour une seule mission ponctuelle) n'est pas sous le lien de subordination et qu'il travaille dans le cadre d'un contrat de prestations de services déguisé en salariat pour bénéficier de compensations.

Maître Médina incite donc à la prudence, tant pour les responsables de sociétés de portage, que pour les salariés portés. Même s'il existe une très forte demande de légalisation, il faudrait que les législateurs créent un statut particulier qui n'existe encore pas.

L'assurance responsabilité civile professionnelle (RCP)

Les traducteurs ont-ils intérêt à souscrire une RCP ? Avez-vous connaissance de cas condamnation d'un de nos collègues ?

Maître Médina explique qu'il serait irresponsable de la part d'un avocat, qui plus est spécialiste du droit des contrats, de répondre que les traducteurs n'ont pas besoin d'une assurance responsabilité civile professionnelle.

Il rappelle cependant qu'en matière de contrats entre professionnels, **tout** est possible, sauf en cas de faute lourde ou dolosive. Les clauses de limitation de responsabilité à hauteur du montant de la facture contenues dans les conditions de vente de certains traducteurs sont donc parfaitement valables à partir du moment où le client les a signées.

Cependant, certains traducteurs peuvent être amenés à travailler avec des particuliers, pour des traductions de curriculum vitae, de diplômes, de thèses... Dans ce cas, le client particulier est considéré comme un consommateur et est donc protégé. En fonction du dommage subi, il est possible que cette clause ne s'applique pas.

Le fait de souscrire ou non à une RCP dépend donc du type d'activité de chaque traducteur et des conditions dans lesquelles il travaille. La signature des conditions d'achat de certaines agences, qui contiennent des clauses telles que celles citées un peu plus haut dans le présent compte rendu, doit fortement inciter à y souscrire.

Nathalie Renevier (alptraduction@wanadoo.fr) et ***Anne-Marie Robert*** (Tilt.Communications@wanadoo.fr),
sous le contrôle de Maître Médina.

LYON - 17 mars 2006

JOURNÉE DE LA TRADUCTION PROFESSIONNELLE

Cette année, la délégation SFT-RA organisait la quatrième édition de la Journée de la Traduction Professionnelle en collaboration avec l'École Supérieure de Traduction et Relations Internationales (ESTRI) de l'Université catholique de Lyon (UCL).

M. Henry d'Yvoire, vice-recteur de l'UCL, M. Patrice Carlen, directeur de l'ESTRI et Mme Dominique Martin, présidente de la délégation SFT-RA ont accueilli les 116 participants venus des quatre coins de France, et même de l'étranger. Dans son allocution de bienvenue, Monsieur Henry d'Yvoire a rappelé la dimension internationale de Lyon dans la perspective de la construction européenne, soulignant la forte sensibilité de l'UCL à la diversité culturelle et aux enjeux interculturels et présentant brièvement quelques projets d'instituts voués aux langues et à la traduction, tel l'ESTRI.

Un programme dense et varié a comblé les participants : Quelle théorie pour les pratiques de la traduction professionnelle ? (J-R Ladmiral) ; Qu'attendre de l'alignement des corpus multilingues ? (O. Kraif) ; Des dangers d'une approche terminologique en traduction juridique (V. Sauron) ; Négocier et signer un contrat de traduction littéraire (C. Richard) ; L'intercompréhension entre langues vivantes (J-P Chavagne) et enfin Mondialisation culturelle et dialogue des civilisations (D Estragnat).

Jean-René Ladmiral, auteur de plus de 40 monographies, dont l'ouvrage fondateur *Traduire : théorèmes pour la traduction*, a ouvert les travaux par une question : Quelle théorie pour les pratiques de la traduction professionnelle ? immédiatement génératrice de questions et de réflexions : qu'est-ce que la théorie ? Quel est son statut ? Sa problématique ? Peut-on parler de LA théorie (la seule, la vraie), qui permettrait de déduire et d'appliquer des systèmes de traduction ?

Mais traduire n'est pas une technique qui pourrait se déduire linéairement de la théorie. Est-ce alors la peine de faire une théorie ? Non, si l'intérêt est purement théorique et spéculatif. Oui, si la théorie est un champ de réflexions possibles. Oui, pour verbaliser le concept, l'installer dans un discours cohérent et aider le traducteur en difficulté, face à des décisions, à formaliser les problèmes. La théorie permet de hiérarchiser les impératifs de traduction, de terminologiser ou idiomatiser selon le cas et d'accepter de perdre (ou non) des références culturelles.

Pour Jean-René Ladmiral, il n'y a pas UNE théorie mais des théorèmes, c'est à dire des principes ou concepts censés décrire des problèmes de traduction.

Passant de la théorie à la pratique, **Olivier Kraif**, maître de conférence à Grenoble 3, membre du LIDILEM *, a ensuite présenté, exemples à l'appui, une analyse des techniques d'alignement des corpus multilingues (bitextes et multitextes) avec, en exergue, une réflexion de Pierre Isabelle, du Laboratoire de Montréal : « La masse des traductions produites chaque année contient plus de solutions à plus de problèmes que les outils de référence existants et imaginables » (1992).

Le principe de l'alignement (apparu il y a une quinzaine d'années) est d'élaborer des techniques pour chercher des solutions existantes dans les traductions déjà réalisées. Le double effet positif de l'explosion de l'Internet a été, d'une part, un big bang textuel ; d'autre part, une plus grande accessibilité des corpus, multilingues (institutionnels : ONU, UE ; médicaux : OMS, JAMA . techniques : OPUS ; presse : Monde diplomatique, Courrier international... ; livres électroniques : projet Gutenberg...) et alignés (BAF, JOC, OPUS, etc.).

Les techniques d'alignement passent par la segmentation des textes à un certain niveau de granularité (chapitre, phrase, syntagme) et la mise en correspondance des segments ou groupes de segments équivalents. Tâche parfois difficile, non triviale mais automatisable grâce à divers outils : aligneurs (Trados WinAlign, Mindo, Plugaligner, K-vec, Giza, Alinea) et concordanciers ou éditeurs d'alignement (Trados WAL, Paraconc, Multiconcord).

L'alignement se fait généralement en deux grandes étapes : l'extraction de points d'ancrage discrets (dates, chapitres) et d'un chemin continu (suite de regroupement de proche en proche) et l'alignement phrastique. O. Kraif a présenté le résultat d'une double étude réalisée à l'aide du logiciel Alinéa entre langues occidentales et langues à alphabets différents.

Aujourd'hui, la multiplicité des corpus se conjugue à des techniques mûres, applicables en TAO, en lexicographie et en didactique. Bien implantées chez les traducteurs, elles restent encore sous-employées. Il faut développer des interfaces pour l'exploration des corpus, mais les techniques d'alignement ouvrent des perspectives nouvelles en linguistique de corpus et en traductologie. Un potentiel plein de promesses et un grand travail à réaliser au niveau de la documentation des corpus car, comme l'a fait remarquer le modérateur, la phase documentaire *en amont* d'une traduction est, de toutes façons, nécessaire.

La dernière intervention de la matinée était confiée à **Véronique Sauron**, chargée de cours de traduction juridique à l'ETI de Genève et à Grenoble 3, qui a proposé une analyse pratique des dangers de l'approche terminologique en traduction juridique.

(Suite page 11)

La qualité des textes de départ, les tautologies et le fait que les juristes ne sont pas – linguistiquement parlant – toujours au-dessus de tout soupçon : trois raisons suffisantes pour se méfier de l'approche terminologique.

Les problèmes sont nombreux et celui de l'*attitude* n'est pas des moindres : en effet, la sacralisation des textes juridiques induit un double phénomène de crainte et d'inhibition. Il faut passer le « cap du terme » car la recherche d'équivalents terme à terme, voire mot à mot, aboutit à une traduction littérale au détriment de la forme.

Le droit est une langue technique à l'intérieur de la langue usuelle mais la relativité des notions juridiques (d'une culture juridique à une autre et à l'intérieur d'une même sphère linguistique donnée – la France et la Suisse, par exemple) aboutit à l'intraduisibilité des termes juridiques.

La réponse des traductologues est la notion d'équivalence : il faut exploiter les points de convergence. La réponse des praticiens est la fidélité au mot jusqu'au renoncement, jusqu'à en oublier sa propre langue.

« Cachez ce dictionnaire »... Soumis à la pression et à la défiance des donneurs d'ouvrage, le traducteur - sommé de traduire « exactement » – se tourne vers ses principaux outils : les dictionnaires. Mais ceux-ci ne tiennent généralement pas compte des différentes branches du droit et ne font pas cas des variantes à l'intérieur du monde francophone. Se pose alors le problème de la qualité / du contexte de l'information.

Le traducteur juridique doit se munir de filets de sécurité : un dictionnaire monolingue et une extrême attention à la cohérence du texte lui permettront d'éviter les non-sens, le manque de précision et les tautologies.

Soulignant qu'un texte n'est pas une succession de mots et de phrases, Véronique Sauron conclut son dynamique exposé en préconisant le rejet de l'approche purement terminologique et en rappelant que les traducteurs ont les compétences nécessaires mais *oublient* qu'ils les ont.

L'après-midi, **Catherine Richard**, membre de l'Association des traducteurs littéraires de France (ATLF), a ouvert le débat sur la négociation et la signature des contrats de traduction littéraire avec un exposé très complet sur tous les aspects pratiques (usages des éditeurs, droits d'auteur, obligations du traducteur, embûches à éviter...) de cette branche du métier, sans oublier d'évoquer les grands rendez-vous professionnels :

Assises de la Traduction littéraire en Arles (ATLAS), séminaire annuel de trois jours autour du 11 novembre (bourse pour les traducteurs cotisant à l'AGESSA) ;

Journée de printemps : même manifestation à Paris, sur une journée fin mai-début juin ;

Collèges : résidences de traducteurs/écrivains à Arles, réseau de collèges dans toute l'Europe, dans le monde ;

Résidences : séjours de travail (Collèges, ou institutions comme la Maison Antoine Vittez à Montpellier, la Villa Gillet à Lyon, la Chartreuse à Villeneuve-lès-Avignon, etc.) ;

Nul doute que sa réflexion, issue de sa pratique et non dénuée d'humour, aura permis de dissiper le flou du rêve de nombre de traducteurs. Car, on l'aura bien compris à l'écoute de Catherine Richard, du rêve au cauchemar, il pourrait bien n'y avoir qu'un pas.

Jean-Pierre Chavagne a ensuite pris la parole sur le thème de « L'intercompréhension entre langues voisines ». Enseignant de portugais à Lyon 2et co-concepteur de la plateforme Galanet, il a présenté cette dernière dans le cadre d'un nouvel itinéraire d'apprentissage plurilingue.

En réaction à la vieille habitude – génératrice de stress -d'isoler la langue qu'on apprend et d'avoir pour but de la parler comme un natif, le projet Galanet se base sur la dissociation temporelle des compétences et combinaisons de situations d'autoformation tutorée et autonome. Galanet est une plateforme de formation à distance sur Internet, permettant aux étudiants la pratique de l'intercompréhension, c'est à dire la possibilité de communiquer *par écrit* en utilisant à leur guise leur langue maternelle ou la langue des autres. Ces dialogues bilingues – donc sans traduction – sont parfois une révélation pour les étudiants.

Les partenaires de la plateforme sont les universités de Grenoble 3, Lyon 2, Areira, Barcelone, Madrid, Cassino, Mons-Hainaut et Pise. Les langues voisines concernées sont le français, l'espagnol, l'italien, le portugais et le roumain.

J-P Chavagne a fait une démonstration à l'écran d'une session Galanet. Les échanges, par les forums et la messagerie interne, se déclinent en quatre phases : choisir un thème commun ; déterminer les sous thèmes . enrichir le dialogue de documents qui seront peut-être retenus pour un dossier de presse ; synthétiser, organiser, ordonner.

La nouveauté de la démarche n'en permet pas encore une analyse exhaustive, mais quelques problèmes sont déjà identifiés :

- D'un point de vue pédagogique, il est difficile de tout faire à distance. Le besoin de recevoir en direct *par la voix* se fait sentir.
- La forme passe derrière le contenu : l'étudiant ne pouvant revenir sur sa frappe (fautes d'orthographe et de grammaire), que va faire l'interlocuteur-apprenant qui veut apprendre la langue en question ?
- Galanet est basé sur l'écrit : qu'en est-il de l'intercompréhension orale ?

Nonobstant ces réserves et face aux enjeux du plurilinguisme, le dialogue bilingue, pour ne pas dire la communication plurilingue, de Galanet est une expérience innovante à suivre.

Du plurilinguisme à l'interculturalité, il n'y avait qu'un pas. La journée s'est terminée sur une longue réflexion

(Suite page 14)

Ouvrages publiés

DICTIONNAIRES

● **Dictionnaire des sciences de la Terre** - 4e édition.

Jean-Pierre Michel, Michael S.N. Carpenter, Rhodes W. Fairbridge

Ce dictionnaire a été enrichi de 2 500 nouvelles entrées pour cette nouvelle édition, présente plus de 15 000 mots anglais et plus de 9 000 mots français. Les auteurs ont réuni l'ensemble des termes scientifiques, techniques et généraux les plus utilisés dans les divers domaines des Sciences de la Terre et de l'environnement : géochimie, géologie minière, géologie du pétrole, géophysique, géomorphologie, hydrogéologie, minéralogie, paléontologie, pédologie, pétrographie, planétologie, sédimentologie, stratigraphie, tectonique, volcanologie ...

Ce dictionnaire constitue ainsi une importante source terminologique bilingue qui en fait un véritable outil de travail pour l'étudiant, le chercheur et l'ingénieur, sans oublier le traducteur.

Jean-Pierre Michel est maître de conférences à l'université Pierre et Marie Curie, Paris VI

Michael S.N. Carpenter est traducteur professionnel, spécialisé dans les Sciences de la Terre et de l'environnement (membre de la SFT) - mcarpenter@infonie.fr

Rhodes W. Fairbridge est professeur émérite de l'université de Columbia à New York.

Dunod, 512 pages, 57,00 €. ISBN 2 10 008290 6.

Disponible en librairie et sur www.dunod.com

● **Allemand et anglais :**

Langenscheidt Fachwörterbuch Maschinen-und Anlagenbau, *Englisch-Deutsch/Deutsch-Englisch*, von John D. Graham, 2., bearbeitete Auflage 2006, 900 pages, parution au 3e trimestre 2006, prix : 99 euros

Langenscheidt e-Fachwörterbuch Maschinen-und Anlagenbau, Englisch-Deutsch/Deutsch-Englisch, von John D. Graham, parution au 3e trimestre 2006, prix : 179 euros, version électronique

● **Allemand et russe :**

Langenscheidt Fachwörterbuch, Kompakt Technik Russisch-Deutsch/Deutsch-Russisch, von Horst Görner, 2., bearbeitete und erweiterte Auflage 2006, 1 100 pages, parution en avril 2006, prix : 49,90 euros

● **Allemand et autres langues :**

Langenscheidt Fachwörterbuch, Kompakt Technik : Spanisch, Italienisch, Französisch (prix : 49,90 euros) *und Englisch* (44,90 euros). Ces dictionnaires sont déjà disponibles.

OUVRAGES

● Un ouvrage a particulièrement retenu notre attention. Il s'agit du roman *Sartre et la Citroneta*, de Mauricio Electorat, traduit de l'espagnol (Chili) par Bertille Hausberg, qui a obtenu pour l'occasion le prix Rhône-Alpes du livre 2006. Ce livre raconte un voyage drôle et douloureux à travers les souvenirs des années de dictature dans le Chili de Pinochet.

Métailié. 334 pages, 21 €

● **L'étonnant voyage des mots français dans les langues étrangères**

Frank Resplandy a recensé un grand nombre d'expressions et de mots d'origine française utilisés dans une quinzaine de langues étrangères, dont le sens a été déformé par l'usage ou qui ont disparu en français. Avec esprit et précision, il retrace les surprenants itinéraires de ces termes familiers qui font sourire dans leurs « nouveaux habits ». Il en montre les différents emplois.

Déjà vu (anglo-américain), *bardotka* (polonais, soutien-gorge pigeonnant), *alaindelon* (roumain, trois-quarts en daim), *guillotine* (anglais, polonais, massicot), *caravanette* (anglais, camping-car), *demi-tasse* (anglo-américain, expresso), *bicicletta* (espagnol d'Argentine, magouille), *corduroy* (anglais, norvégien, velours côtelé), *horloge* (néerlandais, montre), *napoleonka* (polonais, mille-feuilles), *polizôn* (espagnol, passager clandestin), *salopp* (allemand, décontracté), *ravaillac* (suédois, bambocheur), *foujer* (russe, flûte à champagne) et bien d'autres encore...

Ainsi que nous y invite Franck Resplandy, « ce livre peut être lu comme un voyage. Un voyage dans le temps et l'espace d'abord, où les circonstances des emprunts se verront éclairées par l'histoire, grande ou petite ; un voyage plus intérieur ensuite, car l'image de la France et des Français véhiculée par ces mots ne peut manquer de nous interroger sur nous-mêmes. »

Frank Resplandy est l'auteur de plusieurs romans et d'un dictionnaire d'expressions idiomatiques.

Éditions Bartillat - 210 pages, 20 €. ISBN 2-84100-371-X - Diffusion : Interforum Editis – Amazon.

Vous avez traduit un ouvrage que vous aimeriez faire connaître, vous êtes vous-même l'auteur d'un ouvrage, n'hésitez pas à partager « le fruit de votre travail » avec les lecteurs de la LI ou de Traduire. Demandez à votre éditeur de nous en adresser un exemplaire. Nous nous ferons un plaisir d'en parler dans cette rubrique !
Vous avez lu un ouvrage traduit qui vous a particulièrement intéressé. Envoyez-nous une recension à publier dans cette rubrique, voire dans Traduire si le sujet s'y prête.

Ouvrages publiés

PUBLICATIONS DIVERSES

● *Le Langage et l'Homme*, vol. XXXXI, n° 1 (juin 2006) : Traductologie – Textologie – Sciences du Langage. Publication d'articles et d'informations scientifiques et professionnelles utiles aux spécialistes de la traductologie, de la textologie, de la didactique des langues et des sciences du langage.

Les articles, les ouvrages pour recension et la correspondance sont à adresser au secrétariat scientifique, « Langage et l'Homme », rue d'Arlon 11, 1050 Bruxelles, Belgique - adresse électronique : LH@ilmh.be - site web : www.intercommunications.be

● *Revue de traduction et d'interprétation* – Journal of translation studies ; Université Abdelmalek Essaâdi, Ecole Supérieure Roi Fahd de Traduction, B.P. 410 - Tanger, Maroc

Articles rédigés en arabe, français, anglais ou espagnol. Site web : www.ecoleroifahd.uae.ma

● *Babel* : revue internationale de la traduction - International journal of translation, publiée pour la Fédération internationale des traducteurs avec le concours financier de l'Unesco. Publication trimestrielle consacrée aux informations, progrès et recherches dans le domaine de la traduction et de l'interprétation

● *Lebende Sprachen*, Zeitschrift für fremde Sprachen in Wissenschaft und Praxis, Langenscheidt, revue trimestrielle, site web : www.lebendesprachen.de

● *Kâântâjâ översâttaren*, publication en langue finnoise de l'Association finlandaise des traducteurs et interprètes - site web : www.sktl.net

Christophe Villard
c.villard@voila.fr

● *La langue, le discours et la culture en anglais du droit*
sous la direction de Rosalind Greenstein

Bien plus qu'un simple outil de communication, la langue, autrement dit la manière de parler ou d'écrire, façonne et engendre la manière de penser et donc le discours ; ce dernier, dans de nombreux domaines et notamment le droit, comporte un élément performatif. En effet, tout acte juridique est en même temps un acte de langage, qui réalise l'effet qu'il poursuit par cela seul qu'il l'énonce.
En d'autres termes, parler c'est agir, « dire c'est faire ».
Le droit offre une très bonne illustration de cette étroite solidarité du langage et du contenu qu'il véhicule car, avant de se décider, il se pense et il s'exprime à travers un ensemble de représentations collectives propres au génie de chaque nation. Surgissent alors deux difficultés, celle de l'interprétation intra-langue de tout énoncé juridique, travail qui relève du juriste, et celle de la traduction inter-langues, qui est du domaine du traducteur. Assimiler et transmettre le sens, mais aussi produire l'effet recherché, tels sont les objectifs partagés par les deux professions. Pour y parvenir, il ne suffit pas de (re)trouver des mots, il faut comprendre et, éventuellement, restituer des concepts et des catégories qui organisent le monde, une méthode de raisonnement, une manière d'argumenter. L'activité du juriste et celle du traducteur se rejoignent dans une démarche commune, qui comporte nécessairement une part de création de sens. De là à dire que juristes et traducteurs exercent le même métier...

Ouvrage collectif sous la direction de Rosalind Greenstein, à la suite d'un colloque organisé a Paris en 2004 dans le cadre des activités du GERAS (Groupe d'étude et de recherche en anglais de spécialité), de l'Université Victor Segalen-Bordeaux 2, avec la collaboration du CERLAC (Centre de recherche en langues de spécialité et cultures) de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne

Publications de la Sorbonne. 160 pages, 16 €.
ISBN 2-85944-531-5
Disponible en librairie et sur publisor@univ-paris1 .fr

● *Langues et cultures : une histoire d'interface*
sous la direction de Rosalind Greenstein

La perception du monde qui nous entoure, de même que son expression, nécessite de pouvoir passer d'un domaine conceptuel à un autre, d'une discipline à une autre, d'une langue à une autre, d'une culture à une autre. Quels sont les procédés, ou points de rencontre, qui permettent de communiquer entre personnes de langue, de connaissances et de cultures différentes ? Ces procédés sont-ils les mêmes que ceux qui participent a la naissance de nouveaux concepts, à la modification de concepts existants ? L'étude de la notion d'interface, que ce soit au niveau théorique ou par des observations pragmatiques, apporte quelques réponses. Mais que l'on s'exprime dans une seule langue ou que l'on traduise dans une autre, il faut identifier les « réalités centrales », les « notions génériques », qui sont autant d'interfaces autour desquelles gravitent les termes et leurs différents sens et qui permettent de trouver ou de vérifier les équivalences linguistiques, conceptuelles et culturelles.

Ouvrage collectif sous la direction de Rosalind Greenstein, dans le cadre des travaux du CERLAC (Centre de recherche en langues de spécialité et cultures) de l'université Paris I Panthéon-Sorbonne

Publications de la Sorbonne. 16 €. ISBN 2-85944-545-5
Disponible en librairie et sur publisor@univ-paris1 .fr

Freddie Plassard
fplassard@hotmail.com

Des nouvelles de l'ISIT…

Le 31 mars dernier, j'ai eu le plaisir d'assister à la cérémonie de remise des insignes de Dame de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand à madame de Dax, ancienne directrice de l'ISIT. Plusieurs « personnalités » du monde de la traduction étaient présentes pour cet événement célébré à l'Institut Catholique de Paris : Florence Herbulot, Fortunato Israël, Loïc Depecker, Jean-Pierre Van Deth, Marie Mériaud (nouvelle directrice)…

Le vice-recteur, Sœur Geneviève Médevielle, a prononcé un brillant discours, et c'est avec son accord que je reproduis ici quelques passages de ce bel hommage rendu à quelqu'un qui a beaucoup œuvré pour le métier de traducteur :

« …Vous êtes la première femme de cette Maison à se voir remettre les insignes de Dame de l'Ordre de Saint-Grégoire. La distinction que le Saint-Père a voulu vous remettre consacre […] une vie généreuse au service de l'Université catholique. L'Ordre de Saint-Grégoire reconnaît aujourd'hui vos qualités, vos talents et l'œuvre que vous avez accomplie à l'Institut supérieur d'interprétation et de traduction. Attachée à la foi chrétienne et aux valeurs que celle-ci a produites dans la culture occidentale, vous avez su vous donner sans compter à l'enseignement des langues et à l'art de la traduction, croyant que ceux-ci aident à la rencontre des peuples. À la suite de monsieur Loloum, fondateur de l'ISIT en 1958, vous pensiez que l'Église ne doit pas être absente des rouages de la communication internationale. « Les langues, oui – les langues seules, non », telle fut non seulement la devise du fondateur mais aussi la vôtre, mettant là en évidence l'impérative nécessité d'allier dans le cursus linguistique, une formation culturelle et humaniste.

Votre article « La dimension humaniste dans la formation du traducteur technique », publié dans la revue *Le Français dans le monde* en 1987, témoigne de cette volonté d'inclure un volet humaniste et spirituel dans la formation avant tout scientifique que le futur traducteur est appelé à recevoir. C'est ce souci de la culture humaniste qui vous a valu l'honneur d'être promue en 1999 Chevalier de l'Ordre national des Arts et des Lettres.

Votre carrière est celle d'une interprète de conférence internationale qui a mis ses talents au service d'une professionnalisation de haut niveau. D'abord enseignante à l'ISIT depuis 1970, vous devenez Directrice des études en 1975 pour enfin être nommée Directrice de l'ISIT par Monseigneur Poupard en 1980. Dans cette dernière fonction que vous avez exercée pendant près de 20 ans, vous avez contribué de manière essentielle à donner à l'ISIT son profil actuel.

Notamment, vous avez su rapprocher l'ISIT de l'École supérieure d'interprètes et de traducteurs de Paris III - Sorbonne nouvelle par l'excellence des cours et le choix de formateurs réputés dans le milieu de la traduction. Signe notable de ce rapprochement, le changement d'appellation de l'ISIT, qui passe de l'Institut supérieur d'interprétariat et de traduction à l'Institut supérieur d'interprétation et de traduction. L'interprétation a pris toute la noblesse de l'art.

Bien plus, vous avez su faire reconnaître l'ISIT au niveau national tant par les formations offertes aux juristes linguistes de la Faculté de Droit Jean Monnet que par la participation de l'école à la commission interministérielle créée pour résoudre les problèmes linguistiques des Jeux olympiques d'Albertville. Lorsqu'en 1982, l'ISIT est admis à la CIUTI (Conférence internationale des instituts universitaires de traducteurs et d'interprètes, regroupant les 15 meilleures formations du monde), la stature internationale de l'école est consacrée.

[…] L'Institut catholique est fier ce soir de sa Dame promue dans l'Ordre de Saint-Grégoire. »

Avec tous mes remerciements à Sœur Geneviève Médevielle.

Marie Lemasson
mclemass@club-internet.fr

(Suite de la page 11)

de **Dominique Estragnat**, maître de conférence à l'UCL, sur la « Mondialisation culturelle et le dialogue des civilisations ».

Partant du constat que ce dialogue se transforme en choc des civilisations par la méconnaissance des cultures, son approche anthropologique et philosophique de « la rencontre des civilisations : entre civilisations traditionnelles et civilisations rationnelles », tente d'éclairer, par un rappel érudit de l'héritage de l'Antiquité, de l'unité homme/nature/Dieu dans les civilisations traditionnelles (à l'exemple des sociétés africaines), de la doctrine de l'harmonie individuelle liée au taoïsme et du symbolisme chrétien, les racines de la scission moderne entre l'Orient et l'Occident.

Entre un Orient au temps cyclique, qui s'occidentalise et un Occident au temps historique, qui semble condamné à la compétition et à la nostalgie de racines perdues, un dialogue tradition/modernité est-il possible ? J-M Estragnat conclut sur une note en demi-teinte : dialogue de sourds, mais dialogue à poursuivre, dit-il. Le débat est ouvert.

La journée s'est terminée sur une brève allocution de Mme Frédérique Rodenas, Doyen de la faculté de langues de l'UCL et directrice pédagogique de l'ESTRI, qui a tenu à remercier nos deux modérateurs, Volker Mecking et Marie Gravey. Chris Durban a prononcé le mot de la fin.

Les interventions de cette Journée seront intégralement publiées dans le Traduire n° 210 à paraître à l'automne.

Geneviève Bégou
genevieve.begou@wanadoo.fr

* Laboratoire de linguistique et didactique des langues étrangères et maternelles.



Mai 2006

Réunion printanière

Le Bureau de la FIT s'est réuni à Bruxelles, en Belgique, les 18 et 19 mars 2006. Il a surtout été question des états financiers de 2005, de l'administration et des membres de la FIT. La réunion a attiré de nombreux participants, parmi lesquels des membres du Conseil et des observateurs de France, d'Allemagne et du Liban.

Deux rencontres ont eu lieu en marge de la réunion. Le président, la secrétaire générale et la trésorière de la FIT ont rencontré Karl-Johan Lönnroth, directeur général de la DG Traduction de la Commission européenne, pour discuter d'un renforcement de la coopération et de questions d'intérêt commun telles que les normes de qualité, la formation et les stages, ainsi que la correction et la révision des textes.

Par ailleurs, le président et la secrétaire générale de la FIT ont rencontré Aidan White et Robert Shaw, respectivement secrétaire général et responsable de l'information et des droits de l'homme à la Fédération internationale des journalistes. Ils ont discuté des travaux de la Fédération des journalistes en matière de droits humains et exploré les possibilités de collaboration. Il s'agissait du premier contact entre ces deux organismes internationaux.

Nouvelles des comités de la FIT

Le Bureau a approuvé la nomination des personnes suivantes à la présidence des comités de la FIT pour 2005-2008 : Bibliographie, René Haeseryn ; Interprétation en milieu social, Helen Slatyer ; Droit d'auteur, Bente Christensen ; Droits humains, Michael Friel ; Interprétation et traduction dans les tribunaux, Liese Katschinka ; Traduction littéraire, Ellinor Kolstad (2006), Lynn Hoggard (2007-2008) ; Médias, Gabriela Scandura ; Statut de la profession, Jiri Stejskal ; Technologie, Alan Melby ; Terminologie, Nicole Sévigny ; Formation, Hannelore Lee-Jahnke ; Réseau régional nord-américain, Esteban Cadena ; et Centre régional Europe, Joào Esteves-Ferreira. Le Centre régional Amérique latine se réunira au Guatemala du 25 au 27 mai : www.agitquatemala.org.

Les 19 et 20 juillet 2006, le Comité du droit d'auteur de la FIT organisera un séminaire sur le droit d'auteur au Centre des écrivains et traducteurs de Rhodes, qui fête son dixième anniversaire.

Le 8e forum international du Comité d'interprétation et traduction dans les tribunaux de la FIT portera sur la formation permanente, la théorie et la pratique. Il aura lieu en Suisse du 2 au 5 novembre 2006 : www.forum-zuerich.ais-oeg.com

Lancement du site Web du XVIIIe Congrès mondial de la FIT

Les versions chinoise et anglaise du site Web du XVIIIe Congrès mondial de la FIT qui aura lieu du 2 au 7 août 2008 ont été lancées à www.fit2008.org, et la version française est en cours de création. Le thème du Congrès est *Traduction et diversité culturelle*. Le logo du Congrès sera dévoilé lors du forum international de l'industrie de la traduction qui se tiendra fin mai 2006 en Chine.

Journée mondiale de la traduction

Cette année, le thème est *Plusieurs langues — Une profession*. Un communiqué de presse a été rédigé, envoyé aux organismes membres de la FIT et publié dans le site Web de la FIT à www.fit-ift.org/fr/dechar.php

Prochaines réunions

Le vendredi 25 août 2006, le South African Translators' Institute (SATI) célèbre son 50e anniversaire à Johannesburg, en Afrique du Sud, lors d'une conférence à laquelle il a invité le Conseil de la FIT.

Le Bureau de la FIT se réunira à Johannesburg la veille de la conférence du SATI, le jeudi 24 août. Le Conseil de la FIT se réunira à Johannesburg immédiatement après la conférence du SATI. le samedi 26 août et le dimanche 27 août.

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES TRADUCTEURS

Rédaction : Sheryl Hinkkanen; traduction française : Communications Dico